

les plus compétentes qui ont étudié le plus à fond cette importante question, les institutions scientifiques, les centres d'étude, et les stations de recherches et de démonstration sont devenus aussi nécessaires au progrès et à la gestion appropriée de l'industrie de la pêche qu'à l'agriculture. La solution du problème est dans l'étude et l'enseignement: il faut un personnel technique pour conseiller et diriger à bon escient. Il serait trop long de mentionner tous les sujets qu'un expert doit maîtriser pour se spécialiser en matière de pêcheries.

Les savants ne se sont pas contentés d'étudier à fond la vie des poissons, ils se sont tout aussi soigneusement appliqués à comprendre l'évolution considérable depuis un siècle des méthodes industrielles et commerciales visant à rendre l'exploitation plus lucrative. En 1900, ils s'associaient sous le vocable de Comité international d'exploration océanique, qui se divise maintenant en trois grandes associations intellectuelles:

Le comité international d'explorations océaniques.

Le comité international méditerranéen.

Le comité international nord-américain de recherches sur les pêches.

Les Etats-Unis, la France et le Canada font partie de ce comité.

Les pêches de la province de Québec relèvent entièrement du gouvernement provincial depuis 1922, et comme la carte de ses territoires de pêche semble avoir disparu du rapport fédéral annuel des pêcheries, il va sans dire que nous ne sommes représentés dans ce comité international nord-américain de recherches sur les pêches. Nous ne figurons dans aucun groupe, contrairement au cas de l'agriculture, et le monde officiel de notre province a paru satisfait de cet état de choses, du moins jusqu'à la dernière session de la législature. Il n'a même pas pensé à nous fournir une nomenclature des différentes variétés de poissons qui peuplent les eaux de la province de Québec. Le personnel de notre service provincial de pêcheries manque de connaissances scientifiques, industrielles et commerciales. Après huit années de tâtonnements, il n'y a pas d'école d'enseignement, ni d'établissements de démonstration et l'on est absolument incapable de résoudre les problèmes qui se présentent. Le lamentable échec de ses initiatives dans le cas des ravages du marsouin et d'usines de congélation justifie amplement les critiques qu'on lui adresse. On trouve de ces établissements dans toutes les parties de l'Europe, même en pays aussi peu avancés que l'Esthonie, la Bulgarie et autres. Il en existe dans les colonies britanniques, italiennes et françaises et même en Indo-Chine. En comparaison de ceux de l'Indo-Chine, qui bénéficient d'une administration éveillée au progrès

[M. Gagnon.]

moderne, les pêcheurs de la province de Québec sont en posture désavantageuse.

Durant vingt-cinq ans environ, antérieurement à 1922, on a égaré l'opinion dans la province de Québec en répétant constamment que l'organisation de nos pêcheries dépendait de la question de juridiction. Ce fut le sujet de discussions interminables entre Québec et Ottawa. On se souvient que depuis 1898, Québec et Ottawa ne se sont jamais entendus en matière de juridiction. Trois décisions des tribunaux de la province de Québec ont été portées au Conseil privé. La Colombie-Anglaise a passé par les mêmes tribulations, mais elle a eu assez de sens pratique pour ne pas y trouver prétexte à retarder l'organisation de ses pêcheries. Malgré ses divergences, elle n'a jamais cessé de coopérer avec Ottawa et elle possède actuellement deux stations de biologie marine, l'une à Prince-Rupert et l'autre à Nanaïmo et aussi un service complet et bien organisé de pêcheries, lequel, d'après une déclaration de l'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) coûte annuellement au Trésor fédéral \$400,000 et ne rapporte qu'un revenu insignifiant. Par ailleurs, les Provinces maritimes, dirigées par des hommes pratiques, se sont appliquées avec intelligence, bonne foi et persévérance à l'étude des différents aspects de la question des pêcheries. Au lieu de se chicaner avec les autorités fédérales et d'embrouiller l'opinion de leurs gens, elles ont coopéré avec le fédéral afin d'améliorer leur situation. Dès 1900, elles avaient une station de biologie située à St-Andrews, la première du genre en Canada. Plus tard, vers 1922, elles établirent, sous la direction du professeur Cobb de l'université de Washington, l'école de pêche d'Halifax, au prix de \$100,000, fournis par le gouvernement fédéral. Quelques années après, une deuxième station biologique mieux outillée, plus moderne, était établie à Halifax, et encore aux frais du gouvernement fédéral. Ces institutions contribuent à la formation des têtes dirigeantes de l'industrie et des techniciens dans le service des pêcheries.

Vers 1915 on a organisé l'Association des pêcheries canadiennes, et les meilleures têtes du pays, les représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des universités et des grosses compagnies y apportent un précieux concours. Aux réunions annuelles, qui font époque dans l'existence de l'association, on discute les questions qui intéressent l'industrie de la pêche. C'est ce corps bien organisé et très effectif, que la province de Québec a toujours ignoré, qui, le 12 juillet 1928, a obtenu la nomination d'un sous-ministre des Pêcheries distinct de celui du département de la Marine, et, en 1930, la création du département des Pêcheries.